Image not found or type unknown

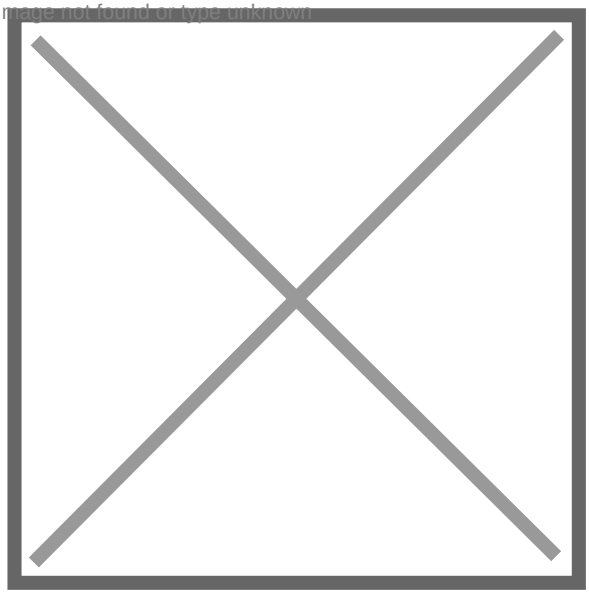

Divorce et séparation des enfants et des biens

Par **GARNIER**, le **14/02/2009** à **11:28**

Bonjour, je suis avec ma femme depuis 17 ans, nous avons 2 enfants ensemble, plus un enfant de 19ans que j'ai élevé mais qui est à ma femme. En mars 2008, elle à décidé de partir vivre seul dans un appartement pour incompatibilité d'humeur, la crise de la 40aine! Un mois après, elle désirait revoir ses enfants. Son fils de 19ans à préféré rester vivre avec moi son beau père, et nos 2 enfants de 15 et 11ans vivent aussi avec moi pour des raisons matériels mais vont souvent dormir chez leur maman pour un besoin maternel.
A ce jour, elle demande le divorce, elle doit redéménager à 30km du domicile conjugal, et demande la moitié de la part financiére de notre maison, qu'elle ne paye plus depuis mars 2008 et qu'il reste à payer encore 6 ans. Pour les enfants, son fils de 19ans est en apprentissage, il souhaite rester avec moi, son papa et sa maman son d'accord. Le petit de 11 ans reste aussi avec moi pour finir sa scolarité au collège et de plus je ne souhaite pas m'en séparer. Ma fille de 15 ans fini sa scolarité au collège mais souhaite aller en école privé pour la filière qu'elle veut choisir.Soit on alternera la garde, soit elle restera avec moi selon la destination du lycée. Elle est parti sans raison, je ne l'ai jamais frappé, je ne bois pas, je travail, je m'occupe bien des enfants et de la maison mais on ne se supporte plus. Je ne peut pas vivre sans mes enfants, elle m'accuse de lui avoir retiré ses enfants hors elle est parti du jour au lendemain sans rien demandé à personne donc les enfants lui en veulent. Que dois je faire pour la maison? Pour les enfants ? Qu'elle sont mes droits ? Merci

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **10:23**

Bonjour,

Pour les enfants et s'ils désirent rester avec vous, ils peuvent en faire la demande au Juge aux Affaires Familiales vu leur âge. Vous aurez le droit de garde et la maman aura le droit de visite.

Pour le bien immobilier, le partage se fera après que le divorce soit prononcé.

Votre Avocat vous défendra car il est obligatoire.
Amitiés

Par **GARNIER**, le **17/02/2009** à **19:00**

Merci pour votre attention, je commence les démarches pour prendre un avocat car ma femme devient menacante et je crois que j'ai besoin d'une aide juridique. Je vous remercie. Cordialement Mickael.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés